



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-troisième session

Paris, 1^{er}-4 décembre 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Comité de l'adaptation

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-troisième session

Paris, 1^{er}-4 décembre 2015

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Comité de l'adaptation

Rapport du Comité de l'adaptation*

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux du Comité de l'adaptation (ci-après le Comité) entre novembre 2014 et octobre 2015. Il contient des informations relatives aux questions d'organisation et de procédure, notamment des informations sur les réunions tenues et les changements intervenus dans la composition du Comité et sa présidence. Le rapport met en lumière les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail du Comité de l'adaptation en ce qui concerne la promotion de l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention et des synergies avec les organisations, centres et réseaux; la fourniture d'un appui technique et de conseils aux Parties sur les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre; et la diffusion et l'échange d'informations. Le rapport reproduit également le plan de travail du Comité pour la période 2016-2018. Il s'achève par des recommandations adressées à la Conférence des Parties par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

* Le présent document a été soumis tardivement pour prendre en considération les résultats de la huitième réunion du Comité de l'adaptation.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–4	3
A. Mandat	1–2	3
B. Objet du rapport	3	3
C. Mesures que pourraient prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	4	3
II. Questions d’organisation et de procédure.....	5–14	3
III. Progrès réalisés dans l’exécution du plan de travail du Comité de l’adaptation	15–82	5
A. Promotion de l’adaptation de manière cohérente au titre de la Convention et des synergies avec les organisations, centres et réseaux.....	17–25	6
B. Fourniture d’un appui technique et de conseils aux Parties	26–61	7
C. Sensibilisation, diffusion et échange d’informations	62–72	13
D. Futur plan de travail du Comité de l’adaptation	73–82	15
IV. Recommandations à la Conférence des Parties	83	16
Annexe		
Plan de travail du Comité de l’adaptation pour la période 2016-2018.....		18

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties a décidé que le Comité de l'adaptation (ci-après le Comité) fonctionnerait sous l'autorité et la direction de la Conférence des Parties, à laquelle il rendrait compte et qui devrait décider des politiques du Comité conformément aux décisions pertinentes¹.

2. La Conférence des Parties a demandé au Comité de faire rapport chaque année à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, sur ses activités, l'exercice de ses fonctions, ses conseils, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux et, le cas échéant, sur les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires au titre de la Convention, pour examen par la Conférence des Parties².

B. Objet du rapport

3. Le présent rapport fournit des informations sur les activités du Comité entre novembre 2014 et octobre 2015, notamment son plan de travail pour la période 2016-2018. Il contient également des recommandations pour examen par la Conférence des Parties, ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 4 ci-après.

C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) sont invités à examiner les informations figurant dans ce rapport. En particulier, ils voudront peut-être examiner les recommandations figurant dans la section IV ci-après et les soumettre à la Conférence des Parties pour examen le cas échéant.

II. Questions d'organisation et de procédure

Réunions et ateliers

5. En 2015, le Comité de l'adaptation a tenu ses septième et huitième réunions ordinaires du 24 au 27 février et du 9 au 12 septembre respectivement. Des services de diffusion sur le Web ont été mis à disposition afin de pouvoir retransmettre en direct et à la demande les débats plénières des réunions du Comité³. Toutes les réunions ordinaires du Comité étaient ouvertes aux observateurs⁴.

6. De plus, le Comité a organisé un atelier sur les moyens de mise en œuvre visant à renforcer les mesures d'adaptation (2-4 mars) et une réunion d'experts sur la promotion de la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique

¹ Décision 2/CP.17, par. 95.

² Décision 2/CP.17, par. 96.

³ Consultable à l'adresse <http://gaia.world-television.com/unfccc/ac07/> et <http://unfccc6.meta-fusion.com/ac08/channels/ac08-live>, respectivement.

⁴ Tous les documents, exposés et résumés des résultats pour chaque point de l'ordre du jour sont consultables sous unfccc.int/8785 (pour la septième réunion du Comité) et unfccc.int/9029 (pour la huitième réunion du Comité).

(7 et 8 septembre), en collaboration avec les organisations compétentes partenaires du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Programme de travail de Nairobi).

7. En outre, suite à une invitation faite par le SBI à sa quarantième session⁵, le Comité, en collaboration avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA), a organisé un atelier pour échanger les expériences, les bonnes pratiques, les enseignements retirés, les lacunes et les besoins recensés dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (16 et 17 avril).

8. Toutes les réunions susmentionnées ont eu lieu à Bonn (Allemagne). Le Comité de l'adaptation a également organisé un forum de l'adaptation en parallèle au forum du Réseau mondial pour l'adaptation à Panama le 7 mars.

9. À sa huitième réunion, le Comité a arrêté les dates des réunions qu'il tiendrait en 2016 comme suit :

- a) Neuvième réunion : 1^{er}-3 mars;
- b) Dixième réunion : 13-15 septembre.

10. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'aide financière accordée par les Gouvernements du Japon et des Pays-Bas pour le deuxième Forum de l'adaptation dont il est fait mention au paragraphe 8 et la participation d'experts invités à la septième réunion du Comité de l'adaptation, respectivement.

Membres⁶

11. En vertu des décisions 2/CP.17 et 16/CP.19, à sa septième session, le Comité a réélu M. Juan Hoffmaister Coprésident pour un deuxième mandat et M. Donald Lemmen Coprésident pour un premier mandat.

12. Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties, a décidé que les membres du Comité de l'adaptation seraient nommés pour un mandat de deux ans et ne pourraient accomplir plus de deux mandats consécutifs⁷. Conformément à ces règles, la moitié des membres du Comité ont été initialement élus pour un mandat de trois ans et l'autre moitié pour un mandat de deux ans. Le premier mandat de la moitié des membres a pris fin avant la septième réunion du Comité. Les membres ci-après ont été réélus à la vingtième session de la Conférence des Parties : M. Luke Daunivalu, M. Juan Hoffmaister, M. Fredrick Kossam, M. Clifford Mahlung, M. Klaus Radunsky et M^{me} Sumaya Ahmed Zakieldean. Les membres élus pour la première fois étaient M. Donald Lemmen et M. Ali Shareef.

13. Le mandat des huit membres restants arrivera à expiration avant la neuvième réunion du Comité et les postes seront ouverts à candidature à la vingt et unième session de la Conférence des Parties.

14. Les membres du Comité assistent aux réunions ordinaires, mais travaillent aussi par voie électronique pendant l'intersession pour faire avancer les travaux concernant des sujets particuliers au sein de groupes spéciaux constitués pour un éventail de priorités établies.

⁵ Voir le document FCCC/SBI/2014/8, par. 106.

⁶ Voir unfccc.int/6944 pour la liste de tous les membres.

⁷ Décision 2/CP.17, par. 106.

III. Progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail du Comité de l'adaptation

15. Le Comité a notablement progressé dans la mise en œuvre et l'achèvement de son plan de travail. Le tableau 1 indique les activités entreprises ainsi que les paragraphes du présent document où l'on trouvera de plus amples détails. Les recommandations inspirées des travaux en question et qui seront examinées par la Conférence des Parties figurent dans la section IV ci-après.

Tableau 1
Activités prévues dans le plan de travail du Comité de l'adaptation entreprises en 2015

<i>Description</i>	<i>Paragraphe(s)</i>
Élaborer les mandats, les plans de travail et/ou les décisions traitant de l'adaptation	17
Comparer et analyser les feuilles de route afin de déterminer les domaines où il y a des doubles emplois, des lacunes et des synergies	17
Mettre en œuvre des activités visant à réduire les doubles emplois, à combler les lacunes et à renforcer les synergies	17–83
Organiser une réunion sur la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique	34–38
Organiser un atelier sur les moyens de mise en œuvre	49–50
Recenser les questions clefs (à partir des travaux précédents) pour donner des conseils sur les moyens de mise en œuvre, et examiner s'il est nécessaire de créer une équipe spéciale conjointe et déterminer son champ d'action	48–52
Élaborer les documents de travail contenant des informations et recommandations sur les moyens de mise en œuvre pour examen par la Conférence des Parties	51–52
Organiser en parallèle à la vingt et unième session de la Conférence des Parties une manifestation sur les moyens de mise en œuvre	63–64
Organiser un forum de l'adaptation	67–71
Élaborer un rapport de synthèse	63

16. On trouvera dans le tableau 2 les activités additionnelles qui ont été prescrites par Comité de l'adaptation en 2015.

Tableau 2
Activités additionnelles prescrites et entreprises par le Comité de l'adaptation en 2015

<i>Description</i>	<i>Paragraphe(s)</i>
Rapport sur la collaboration avec le Fonds vert pour le climat	53–61
Organiser un atelier sur les plans nationaux d'adaptation (PNA) en collaboration avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA)	30–31
Étudier les possibilités d'améliorer les rapports ayant trait aux PNA dans le cadre de l'atelier précité	31
Collaborer avec les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et le Groupe d'experts des PMA dans la réalisation des études de cas sur la planification de l'adaptation	42–43
Envisager d'accomplir des efforts pour réduire et prévenir les pertes et préjudices dans les pays en développement particulièrement vulnérables, les populations vulnérables et les écosystèmes dont ils dépendent, et échanger les résultats avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques	79

A. Promotion de l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention et des synergies avec les organisations, centres et réseaux

1. Promotion de l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention

17. Le Comité de l'adaptation examine périodiquement les mandats, les plans de travail et/ou les décisions traitant de l'adaptation dans le cadre de la Convention afin de repérer les doubles emplois, combler les lacunes et promouvoir les synergies. Pour faciliter cet examen, il a demandé au secrétariat de préparer un document d'information (après la vingtième session de la Conférence des Parties) et une mise à jour orale (après la quarante-deuxième session des organes subsidiaires) des mandats pertinents, ainsi que des nouvelles mesures proposées pour la collaboration afin de renforcer la cohérence et de réduire les doubles emplois.

18. Le Comité était conscient de la pertinence de cet examen dans le contexte de son futur plan de travail, notant la nécessité de consolider les travaux au lieu de les ajouter à ses secteurs d'activité ambitieux.

19. Des progrès satisfaisants avaient été réalisés pour assurer la cohérence dans le domaine des moyens de mise en œuvre des mesures d'adaptation. Ce résultat a été obtenu grâce aux activités décrites dans la section III.B.2 ci-après et à une collaboration directe avec les organes pertinents constitués au titre de la Convention. S'agissant de ces derniers, les Présidents ont étudié des moyens informels d'échanger des informations au sujet des travaux actuels et futurs des entités respectives, ainsi que les nouvelles possibilités de collaboration. Cela inclut deux réunions informelles entre les Coprésidents du Comité de l'adaptation, les Coprésidents du Comité permanent du financement, le Président et le Vice-Président du Comité exécutif de la technologie, le Directeur du Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN) et le Président du Groupe d'experts des PMA. La première réunion a eu lieu pendant la vingtième session de la Conférence des Parties et la deuxième s'est tenue en marge de la quarante-deuxième session des organes subsidiaires.

20. Le Comité de l'adaptation a aussi intensifié sa collaboration avec le Conseil du Fonds vert pour le climat (voir les paragraphes 54 à 60 ci-après) et a pris part aux travaux de l'équipe spéciale de l'adaptation du Comité exécutif de la technologie, aux réunions du CTCN, ainsi qu'à diverses manifestations durant la quarante-deuxième session des organes subsidiaires, y compris les sessions du dialogue structuré entre experts concernant l'examen du caractère adéquat de l'objectif global à long terme pour la période 2013-2015.

21. S'agissant des plans nationaux d'adaptation (PNA), et en sus des ateliers et documents cités dans la section III.B.1 ci-après, le Comité a poursuivi et renforcé sa collaboration avec le Groupe d'experts des PMA. Il s'agit notamment des travaux conjoints au sein de l'équipe spéciale des PNA du Comité⁸, de la collaboration avec la manifestation NAP Expo⁹ et de la participation aux ateliers régionaux de formation aux PNA du Groupe d'experts des PMA. Un membre du Comité a apporté sa concours au groupe consultatif du Groupe d'experts pour le développement de la plateforme NAP Central¹⁰ et s'est joint à une équipe chargée d'examiner les méthodes et la sélection des pratiques optimales, ainsi que les enseignements retirés des activités d'adaptation.

⁸ Voir unfccc.int/8858.

⁹ Voir <http://unfccc.int/8887>.

¹⁰ Voir aussi le paragraphe 72 ci-après.

22. Le Comité a aussi participé à des travaux relatifs à la cohérence des rapports dans le cadre de la Convention, à travers sa contribution aux travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE). Il a contribué à l'élaboration des sections ayant trait aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation des supports de formation du Groupe consultatif d'experts pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

2. Promotion des synergies avec les organisations, centres et réseaux

23. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties a demandé au Comité de l'adaptation de collaborer avec les institutions, organisations, cadres, réseaux et centres pertinents ne relevant pas de la Convention, notamment aux niveaux intergouvernemental, régional, national et, indirectement, au niveau infranational, le cas échéant, et de tirer parti de leurs compétences. La Conférence des Parties est également convenue que le Comité devrait solliciter les apports d'organisations, de centres et de réseaux intergouvernementaux, internationaux, du secteur privé et de la société civile dans l'accomplissement de ses travaux et inviter des conseillers qui en sont issus à participer à ses réunions en tant qu'experts consultants sur les questions particulières qui pourraient se poser¹¹.

24. Dans ce contexte, le Comité a encouragé la participation active d'observateurs à ses réunions. Des observateurs ont été invités à faire des déclarations générales à l'ouverture et à la clôture des réunions, à présenter des suggestions concrètes au cours des débats portant sur des points spécifiques de l'ordre du jour et à participer activement aux travaux des sous-groupes. Cette participation active des observateurs et la possibilité d'enrichir les discussions grâce à un apport d'expériences et de compétences nouvelles ont été jugées bénéfiques pour l'avancement des travaux du Comité de l'adaptation et la réalisation de ses objectifs, à savoir créer des synergies et maintenir la transparence.

25. Des représentants d'organisations, de centres et de réseaux compétents ont aussi été invités à participer aux ateliers et autres manifestations organisées par le Comité. Ce dernier a collaboré avec d'autres entités, notamment : par l'intermédiaire du Forum de l'adaptation avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Réseau mondial pour l'adaptation; en sollicitant des informations auprès du Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) concernant ses travaux sur les PNA ainsi que le suivi et l'évaluation de l'adaptation; et en assurant une collaboration cohérente avec le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation en désignant un membre en tant que point de liaison permanent entre le Comité et le Programme d'appui mondial. Le Comité a activement participé à un atelier organisé par le Système mondial d'observation du climat et portant sur les moyens de renforcer l'observation systématique et d'étoffer les capacités correspondantes, en particulier dans les pays en développement pour faciliter l'état de préparation et l'adaptation dans le contexte des changements climatiques.

B. Fourniture d'un appui technique et de conseils aux Parties

26. Le Comité a réalisé des progrès dans une gamme d'activités qui visaient à fournir un appui technique et des conseils aux Parties dans deux domaines principaux : les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre, qui comprennent le financement, les technologies et le renforcement des capacités.

¹¹ Décision 2/CP.17, par. 100 et 105.

1. Appui technique et conseils se rapportant aux mesures d'adaptation

27. Dans ce domaine, le Comité de l'adaptation a axé son action sur les PNA destinés aux pays en développement, en étroite collaboration avec le Groupe d'experts des PMA. En outre, en 2015, il a privilégié deux questions contribuant à ces travaux, à savoir la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique, ainsi que le suivi et l'évaluation de l'adaptation. Il a également examiné plus avant les modalités de fourniture d'un appui technique aux pays en développement, y compris dans le cadre des travaux de son groupe spécial de l'appui technique.

Plans nationaux d'adaptation

28. À la septième réunion du Comité, son équipe spéciale des PNA a approuvé un ensemble d'activités prioritaires et les nouvelles mesures à prendre en 2015, notamment l'examen d'une note explicative destinée à un document technique relatif à la planification à long terme de l'adaptation et un document de synthèse aidant les pays en développement dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA. À sa huitième réunion, le Comité a examiné et approuvé les grandes lignes des deux documents et a décidé que le deuxième paraîtrait sous la forme d'une publication conviviale qui serait également mise à disposition sur support papier à la vingt et unième session de la Conférence des Parties¹². Le document technique sur la planification à long terme de l'adaptation sera publié en 2016.

29. De plus, l'équipe spéciale des PNA a décidé que les directives techniques relatives aux PNA, élaborées par le Groupe d'experts des PMA, devraient être traduites dans les autres langues officielles de l'ONU, en sus des versions anglaise, française, espagnole et portugaise qui sont déjà disponibles¹³. Pour commencer, l'équipe spéciale est convenue de traduire les directives en arabe et le processus est en cours.

30. Suite à une invitation faite par le SBI à sa quarantième session¹⁴, le Comité, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, a organisé un atelier immédiatement après la manifestation NAP Expo; au cours de cet atelier, des experts et des professionnels échangeront à divers niveaux les données d'expérience, les bonnes pratiques, les enseignements tirés, les lacunes et les besoins recensés dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA¹⁵. L'atelier s'appuyait sur les résultats de la réunion de l'année précédente organisée par l'équipe spéciale des PNA¹⁶, les travaux se rapportant aux moyens de mise en œuvre visant à renforcer les mesures d'adaptation et des informations échangées pendant la manifestation NAP Expo. Un document d'information a éclairé le débat pendant l'atelier¹⁷.

31. À sa vingtième session, la Conférence des Parties a décidé qu'il était nécessaire d'améliorer les informations fournies concernant le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA et a noté qu'il était nécessaire de renforcer le système actuel de notification en rapport avec le processus. La Conférence des Parties a décidé d'étudier les possibilités de notification dans le cadre de l'atelier visé au paragraphe 30 ci-dessus. Il a décidé d'examiner plus en détail la manière d'améliorer les informations fournies concernant le processus relatif aux PNA à la quarante-deuxième session du SBI¹⁸. À cette session, le SBI a commencé l'examen des possibilités en la matière,

¹² On pourra demander une copie papier en adressant un courriel à AC@unfccc.int, et la version électronique est consultable sous unfccc.int/6997.php#AC.

¹³ Voir unfccc.int/7279.

¹⁴ FCCC/SBI/2014/8, par. 106.

¹⁵ Le rapport sur l'atelier figure dans le document FCCC/SBI/2015/INF.6.

¹⁶ Voir unfccc.int/8858.

¹⁷ FCCC/SBI/2014/INF.14.

¹⁸ Décision 3/CP.20, par. 6 à 8 et 10.

compte tenu des informations contenues dans le rapport sur l'atelier. Le SBI est convenu de poursuivre cet examen à sa quarante-quatrième session¹⁹.

32. Le Comité de l'adaptation a poursuivi sa collaboration avec le Groupe d'experts pour la mise en place de la plateforme NAP Central²⁰ : un membre du Comité a participé aux travaux du groupe consultatif constitué par le Groupe d'experts et il a fait le point des progrès réalisés en ce qui concerne la plateforme NAP central aux septième et huitième réunions du Comité.

33. À sa septième réunion, le Comité a décidé d'intégrer ses travaux concernant le financement des PNA dans l'examen en cours des moyens de mise en œuvre des mesures d'adaptation.

Promotion de la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique

34. Le Comité a organisé, sous la direction de ses membres, une réunion d'experts sur la promotion de la diversification des modes de subsistance et de l'activité économique pour renforcer la résilience dans le contexte de la planification, de la hiérarchisation et de l'exécution des mesures d'adaptation. La réunion a eu lieu les 7 et 8 septembre 2015 (immédiatement avant la huitième réunion du Comité), faisant fond sur les travaux pertinents menés en la matière dans le cadre du Programme de travail de Nairobi.

35. Dans ce contexte, et suite à une recommandation du Comité, le SBSTA a conclu à sa quarante et unième session que le secrétariat, agissant sous la direction de son Président et en collaboration avec les organisations pertinentes relevant du Programme de travail de Nairobi, devrait apporter son appui à la réunion d'experts²¹.

36. Étaient présents à la réunion²² 44 experts de la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique et le débat a été éclairé par diverses études de cas fournies par les partenaires du Programme de travail de Nairobi²³.

37. Les participants ont discuté de la diversification économique aux niveaux régional et national, de la diversification des moyens de subsistance au niveau des ménages et des communautés, ainsi que des moyens de renforcer les liens entre les deux domaines, notamment les processus et outils susceptibles d'intégrer effectivement les efforts, en particulier dans le processus des PNA.

38. Le rapport sur la réunion a été communiqué pour examen par la neuvième session du Comité. En outre, celui-ci publiera aussi un document d'information convivial pour diffuser les conclusions de la réunion de 2016.

Suivi et évaluation

39. Le Comité a entrepris ses activités de suivi et d'évaluation de l'adaptation en 2013 en organisant un atelier. Les recommandations ensuite adressées par le Comité aux Parties, aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier et aux entités compétentes qui s'occupent de l'adaptation ont été adoptées à la vingtième session de la Conférence des Parties²⁴.

40. Suite aux travaux menés en 2015, le Comité a pris contact avec d'autres entités pertinentes. Ainsi ont été examinées à la septième réunion du Comité des informations communiquées par le Groupe d'experts des PMA à propos de son outil de suivi et

¹⁹ FCCC/SBI/2015/10, par. 75.

²⁰ unfccc.int/nap/sitepages/Home.aspx.

²¹ FCCC/SBSTA/2014/5, par. 16 a).

²² Voir unfccc.int/9030.

²³ Voir unfccc.int/9189.

²⁴ Décision 4/CP.20, annexe.

d'évaluation des progrès réalisés, de l'efficacité et des lacunes du processus des PNA. En conséquence, le Comité est convenu de pousser plus loin la collaboration avec le Groupe d'experts au sujet du suivi et de l'évaluation des mesures d'adaptation, dans le cadre des mandats respectifs des deux organes.

41. À la même réunion, le Comité a également reçu des informations ayant trait aux activités menées par le Groupe consultatif scientifique et technique du FEM en collaboration avec le Programme mondial de recherche sur la vulnérabilité, l'impact et l'adaptation en matière de changements climatiques. Le Comité a incorporé dans son prochain plan de travail les questions mises au jour lors des débats, par exemple en dressant un inventaire des travaux de suivi et d'évaluation en cours et en entreprenant des travaux supplémentaires concernant les systèmes de suivi et d'évaluation et les évaluations des impacts.

*Bonnes pratiques et enseignements à retenir concernant
les processus de planification de l'adaptation*

42. À sa quarantième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'élaborer, en suivant les indications de son Président et en collaboration avec le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA et en s'appuyant sur les contributions des organisations partenaires compétentes du Programme de travail de Nairobi, des études de cas qui mettent en lumière les bonnes pratiques et enseignements à retenir concernant les processus de planification de l'adaptation relatifs aux écosystèmes, aux établissements humains, aux ressources en eau et à la santé, pour examen à la quarante-troisième session du SBSTA²⁵. Suite à l'invitation faite aux organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi, 170 études de cas ont été reçues et leur synthèse figure dans le document FCCC/SBSTA/2015/4.

43. Les membres du Comité ont ensuite participé aux travaux d'un groupe d'examen des études de cas susmentionnées, dont les résultats ont été intégrés dans l'organisation du Forum des coordonnateurs du Programme de travail de Nairobi, qui devrait avoir lieu en marge de la quarante-troisième session du SBSTA. L'objet du forum est d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques ressortant des études de cas pour aider à renforcer les mesures d'adaptation à différents niveaux.

*Modalités concernant la fourniture d'un appui technique
aux pays en développement*

44. Un aspect des travaux du Comité concernant la fourniture d'un appui technique aux pays en développement consiste à faire connaître le type d'appui technique déjà disponible et l'entité qui fournit cet appui.

45. À cet égard, le Comité a dressé la liste des centres et réseaux régionaux qui s'occupent de l'adaptation, en vue de renforcer leur rôle dans l'appui à fournir aux mesures d'adaptation décidées par les pays. La liste initiale, qui contiendrait des informations sur les activités et les capacités de ces centres et réseaux régionaux, a été mise en ligne sur une page Web spéciale du site Web de la CCNUCC en 2014²⁶. Le Comité a demandé au secrétariat de procéder à des mises à jour périodiques; une première a été diffusée au premier semestre de 2015, notamment des informations supplémentaires sur les organisations internationales œuvrant au niveau régional et sur les centres et réseaux régionaux actifs en Europe. On trouve aussi sur la page Web susmentionnée une invitation permanente aux organisations régionales intéressées qui souhaitent être inscrites sur la liste.

²⁵ FCCC/SBSTA/2014/2, par. 20 et 24.

²⁶ Voir unfccc.int/8199.

46. Pour poursuivre les travaux menés en 2013 et 2014 sur la base de la collecte, de la synthèse et de l'analyse des communications des institutions régionales et des organismes des Nations Unies concernant les mesures d'adaptation²⁷, notamment ceux inscrits sur la liste ci-dessus, le Comité a établi, à sa cinquième réunion, un groupe de travail spécial de l'appui technique.

47. Suite à l'examen effectué à ses septième et huitième réunions, le Comité a adopté deux types de modalités, qui sont pris en compte dans les activités de son prochain plan de travail :

a) Modalités d'obtention d'informations sur l'appui technique fourni et de recensement des lacunes existantes, par exemple, en organisant une manifestation parallèle à la quarante quatrième session des organes subsidiaires et en menant des actions de diffusion ciblées;

b) Modalités visant à combler les lacunes recensées, par exemple, en créant une plateforme de partenariat.

2. Appui technique et conseils se rapportant aux moyens de mise en œuvre

48. L'une des fonctions du Comité consiste à donner des informations et des recommandations en s'appuyant sur les bonnes pratiques en matière d'adaptation, pour que la Conférence des Parties les examine lorsqu'elle donne des conseils, notamment à l'intention des entités fonctionnelles du mécanisme financier de la Convention, s'il y a lieu, sur les moyens d'encourager la mise en œuvre de mesures d'adaptation, notamment sous la forme de ressources financières, de technologies et d'un renforcement des capacités, et sur les autres moyens d'assurer un développement résilient face aux changements climatiques et de réduire la vulnérabilité²⁸.

49. Dans ce contexte, le Comité a décidé d'organiser en 2015 un atelier sur les moyens de mise en œuvre visant à améliorer les mesures d'adaptation. À sa sixième réunion, le Comité a réduit le champ de l'atelier au thème général qu'est la compréhension du financement de l'adaptation : comment ce financement a – ou n'a pas abouti – à une action concrète et efficace. Les participants à l'atelier ont étudié les cinq thèmes suivants: accès au financement; dispositions institutionnelles au niveau national et mobilisation du financement dans les pays en développement; importance de l'intégration de l'adaptation dans le développement; rôle du secteur privé; et processus des PNA.

50. La planification de l'atelier a fait fond sur un document de synthèse basé sur les communications et d'autres informations pertinentes concernant le financement de l'adaptation, qui avaient été fournis avant l'atelier. Le document de synthèse, le rapport sur l'atelier, et d'autres informations de base sont accessibles sur le site Web de la CCNUCC²⁹.

51. Le Comité de l'adaptation a aussi élaboré un document de travail contenant des informations et recommandations en vue de l'adoption d'autres mesures, s'appuyant sur les résultats de l'atelier et le document de synthèse mentionné au paragraphe 50 ci-dessus, d'autres travaux pertinents achevés entre 2013 et 2015, de bonnes pratiques en matière d'adaptation, des informations communiquées par les Parties concernant leur suivi et examen des mesures d'adaptation, l'appui fourni et reçu, les besoins et lacunes éventuels, et d'autres renseignements pertinents, y compris ceux fournis dans le cadre de la Convention, pour examen par la Conférence des Parties lorsqu'elle formulera des conseils sur les moyens d'encourager la mise en œuvre de mesures d'adaptation,

²⁷ Voir les documents FCCC/SB/2013/2 et FCCC/SB/2014/2.

²⁸ Décision 2/CP.17, par. 93 d).

²⁹ Voir unfccc.int/8860.

notamment le financement, les technologies et le renforcement des capacités, et d'autres autres moyens d'assurer un développement résilient face aux changements climatiques et de réduire la vulnérabilité;

52. Le document de travail contient des contributions directes des entités invitées par le Comité, notamment le Fonds pour l'adaptation, le GCE, le CTCN, le Fonds vert pour le climat, le FEM, le Groupe d'experts des PMA, le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation, le Comité exécutif de la technologie et le Comité permanent du financement. Le document³⁰ a été accueilli avec satisfaction et examiné à la huitième réunion du Comité de l'adaptation. Il a inspiré de nombreuses discussions, dont les résultats sont pris en compte dans le futur plan de travail du Comité et les recommandations adressées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties figurant dans la section IV ci-après.

Renforcement de la cohérence dans la fourniture de l'appui

53. Le Comité de l'adaptation fournit un appui technique et des conseils aux Parties, mais son but est aussi de renforcer la cohérence dans la fourniture d'une aide financière aux pays en développement, en particulier en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des PNA. À cet égard, il collabore avec le Fonds vert pour le climat et le Comité permanent du financement, comme indiqué ci-après.

54. Dans sa décision 3/CP.20, la Conférence des Parties a demandé au Comité de l'adaptation et au Groupe d'experts des PMA, en collaboration avec le Fonds vert pour le climat, en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, d'étudier les moyens d'aider au mieux les pays en développement parties à avoir accès aux ressources du Fonds pour le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA et de faire rapport à ce sujet au SBI à sa quarante-deuxième session.

55. Suite à cette demande, l'un des Coprésidents du Comité a procédé à une mise à jour orale pendant la séance plénière d'ouverture de la quarante-deuxième session du SBI³¹.

56. Le Comité a informé le SBI que la collaboration avait débuté entre le Comité, le Groupe d'experts des PMA et le Fonds vert pour le climat dans l'accomplissement du mandat. Premièrement, le Comité a invité le Fonds vert pour le climat et le Groupe d'experts à assister à sa septième réunion, au cours de laquelle l'un des Coprésidents du Conseil du Fonds vert pour le climat a présenté la situation du Fonds. La discussion qui a suivi a permis d'identifier les domaines dans lesquels une collaboration était immédiatement possible entre le Comité, le Groupe d'experts et le Fonds, notamment pour ce qui est du programme de préparation du Fonds.

57. Deuxièmement, un représentant du secrétariat du Fonds a assisté à l'atelier du Comité concernant les moyens de mise en œuvre pour échanger des informations et répondre à toute question relative au Fonds.

58. Troisièmement, le Comité, en coordination avec le Président du Groupe d'experts, a tenu une réunion avec les Coprésidents du Conseil du Fonds le 29 mai 2015, pour étudier plus avant les domaines de collaboration dans l'accomplissement du mandat.

59. À réception de la mise à jour, le SBI a remercié le Groupe d'experts des PMA et le Comité pour leur collaboration avec le Fonds vert pour le climat et les a invités à poursuivre cette collaboration, notamment en rapport avec le programme de

³⁰ AC/2015/14, consultable sous unfccc.int/9029.php.

³¹ Consultable au titre du point 7 de l'ordre du jour « Plans nationaux d'adaptation », sous unfccc.int/8854.

préparation du Fonds, et à fournir dans leurs rapports des informations sur les dispositions qu'ils avaient prises en réponse à l'invitation susmentionnée³².

60. D'autres formes de collaboration comprennent les contributions du Fonds vert pour le climat aux documents préparés par le Comité, tels que la publication de synthèse relative à l'appui accessible aux PNA.

61. S'agissant de la collaboration avec le Comité permanent du financement, le Comité de l'adaptation a salué la création, par le Comité permanent du financement, d'un groupe de travail spécial chargé de mener le projet de directives concernant les entités fonctionnelles du mécanisme financier. À l'invitation du Comité permanent du financement, le Comité de l'adaptation, sur la base des rapports annuels du FEM et du Fonds vert pour le climat, a apporté des contributions, qui seront examinées par le Comité permanent du financement lorsqu'il élaborera le projet de directives. Ces contributions figurent dans la section IV ci-après sous la forme de recommandations.

C. Sensibilisation, diffusion et échange d'informations

62. Le plan de travail du Comité de l'adaptation contient une série d'activités visant à faciliter la sensibilisation, la diffusion et l'échange d'informations en 2015.

Rapport de synthèse de 2015

63. Conformément à son plan de travail, le Comité de l'adaptation a décidé d'élaborer périodiquement des rapports thématiques et de synthèse. Suite aux rapports thématiques portant sur les mesures d'adaptation au titre du CCNUCC (2013) et aux arrangements institutionnels visant la planification et la mise en œuvre de ces mesures (2014), le Comité a relevé que son rapport de synthèse coïnciderait avec l'achèvement de son premier plan de travail triennal. Il est donc convenu d'axer le rapport sur un résumé des activités du Comité au cours de ses trois premières années d'existence et d'illustrer la manière dont il avait rempli sa mission consistant à promouvoir de manière cohérente la mise en œuvre de l'action renforcée pour l'adaptation au titre de la Convention. Le rapport sera publié par voie électronique³³ et sur support papier en novembre/décembre 2015, et sera présenté pendant une manifestation parallèle à la vingt et unième session de la Conférence des Parties³⁴.

Planification d'une manifestation parallèle à la vingt et unième session de la Conférence des Parties

64. Outre la présentation de son rapport de synthèse de 2015 et, à cette occasion, la réception d'observations concernant ses résultats, le Comité a décidé de mettre tout particulièrement l'accent, pendant la manifestation, sur la présentation de ses récents travaux ayant trait aux moyens de mise en œuvre. Il s'agit des difficultés techniques et des meilleures pratiques révélées grâce à l'expérience des pays en développement en matière d'accès aux moyens d'encourager la mise en œuvre de mesures d'adaptation, notamment sous la forme de ressources financières, de technologies, d'un renforcement des capacités et d'autres moyens d'assurer un développement résilient face aux changements climatiques et de réduire la vulnérabilité.

³² FCCC/SBI/2015/10, par. 72.

³³ unfccc.int/6997.php#AC.

³⁴ La manifestation parallèle devrait avoir lieu le mardi 1^{er} décembre 2015, de 13 h 15 à 14 h 45. La liste des manifestations parallèles est consultable à l'adresse https://seors.unfccc.int/seors/reports/events_list.html?session_id=COP21.

Documentaire « Adaptation aux changements climatiques »

65. Le Comité de l'adaptation est convenu de produire un documentaire vidéo³⁵ dans le prolongement du Forum de l'adaptation de 2013. Le documentaire a été diffusé en marge de la vingtième session de la Conférence des Parties et largement distribué en 2015 selon une stratégie établie avec soin pour lui donner le plus d'impact possible. Il a suscité un grand intérêt et a reçu un totem d'or au festival « Deauville Green Awards » de 2015³⁶.

66. Le documentaire est disponible en version anglaise sous-titrée dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en portugais, en bengali et en hindi, pour produire un important impact sur le terrain. Le Comité projette de faciliter sa projection à l'intention des Parties et observateurs en marge de la vingt et unième session de la Conférence des Parties³⁷.

Forum de l'adaptation de 2015

67. Dans sa décision 1/CP.18, la Conférence des Parties a demandé au Comité d'envisager la mise en place d'un forum annuel de l'adaptation, à organiser à l'occasion des sessions de la Conférence des Parties, pour maintenir la visibilité de l'adaptation dans le cadre de la Convention, faire prendre conscience et rehausser le niveau d'ambition des mesures d'adaptation et favoriser une plus grande cohérence de ces mesures.

68. À sa cinquième réunion, s'inspirant des enseignements tirés du premier forum, le Comité a envisagé d'adopter un modèle différent pour le deuxième forum, l'accent étant davantage mis sur l'aspect régional. À sa sixième réunion, il a décidé de tenir son Forum de l'adaptation de 2015 en parallèle au premier forum du Réseau mondial pour l'adaptation³⁸.

69. Compte tenu des liens avec le Réseau mondial pour l'adaptation, le Comité est convenu que les objectifs de son Forum de l'adaptation de 2015 seraient d'établir et de partager des partenariats tout en hiérarchisant les domaines de coopération pour améliorer les arrangements institutionnels régionaux aux fins de l'adaptation et tout en encourageant la participation des réseaux et institutions régionaux aux travaux du Comité.

70. Le forum du Réseau mondial pour l'adaptation a eu lieu les 6 et 7 mars 2015, en collaboration avec le Comité de l'adaptation et le Centre international d'agriculture tropicale. Il a réuni près de 100 participants, notamment des personnes de divers réseaux et institutions versés dans les mesures d'adaptation, des responsables gouvernementaux et des experts travaillant dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, offrant ainsi la possibilité d'engager un dialogue et d'échanger des enseignements entre les acteurs et réseaux menant des activités d'adaptation, au niveau interrégional et mondial.

71. À sa huitième réunion, le Comité de l'adaptation a salué une offre faite par le Gouvernement des Pays-Bas d'accueillir le prochain Forum de l'adaptation en parallèle à la conférence « Adaptation Futures 2016 », qui aura lieu à Rotterdam (Pays-Bas) du 10 au 13 mai 2016³⁹.

³⁵ Consultable à l'adresse unfccc.int/8889.

³⁶ Voir « Category awards; 1. Climate change & society; section : corporate films; gold winner » à l'adresse http://www.deauvillegreenawards.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1415&Itemid=654&lang=en.

³⁷ Actuellement prévu pour l'heure du déjeuner le mercredi 2 décembre 2015.

³⁸ Voir <http://ganadapt.org/forums/gan-forum-2015>.

³⁹ www.adaptationfutures2016.org.

Plateforme NAP Central

72. La plateforme NAP Central⁴⁰, actuellement mise en place par le Groupe d'experts, est un autre outil d'échange d'informations. Elle a pour objet de proposer un répertoire central et un pôle d'information en ligne accessibles à tous concernant le processus des PNA. Le Comité de l'adaptation a collaboré avec le Groupe d'experts au cours des trois dernières années pour que la plateforme NAP Central devienne opérationnelle, et les progrès réalisés dans son développement ont été périodiquement examinés.

D. Futur plan de travail du Comité de l'adaptation

73. Conformément à la décision 2/CP.17, le Comité a arrêté son plan de travail triennal, où figurent ses activités pour la période 2013-2015, après sa réunion initiale de septembre 2012. Le plan de travail a été approuvé par la décision 11/CP.18.

74. À sa sixième réunion, le Comité a commencé à examiner son futur plan de travail. Il a décidé qu'il fallait éviter une interruption des activités entre la fin du premier plan de travail (fin 2015) et l'examen des progrès réalisés et des résultats obtenus par le Comité à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (fin 2016). Il a reconnu qu'il avait besoin de temps et d'espace pour élaborer son plan de travail en 2015 et a établi un Groupe de travail chargé de travailler par voie électronique pendant l'intersession au sujet des premières étapes de l'élaboration d'un futur plan de travail. Pour mieux adapter ses futurs travaux aux attentes des Parties, tout en tirant profit de l'expérience acquise à ce jour, le Comité a consacré une journée de sa septième réunion à des échanges avec les experts invités pour alimenter le débat. Le Comité a ensuite demandé à son Groupe de travail d'élaborer, en collaboration avec les Coprésidents et avec l'aide du secrétariat, un projet de plan de travail en vue des discussions intersessions et de son approbation à la huitième réunion du Comité de l'adaptation.

75. À sa huitième réunion, le Comité a décidé que l'une des principales priorités pour son prochain plan de travail serait le processus des PNA. Il est en outre convenu que le plan de travail devrait s'inspirer :

- a) Du mandat et des fonctions du Comité ainsi que l'avait décidé la Conférence des Parties et de toute demande ultérieure faite par la Conférence des Parties et les organes subsidiaires;
- b) De la vision du Comité;
- c) Des résultats et initiatives du Comité au cours des trois premières années;
- d) Des avis et besoins additionnels exprimés par les Parties et parties prenantes pertinentes.

76. Le Comité est convenu de continuer à faire preuve de souplesse pour assumer de nouvelles tâches, notamment celles découlant de futurs accords et décisions au titre de la Convention, y compris en ce qui concernait la vingt et unième session de la Conférence des Parties et l'examen des progrès et résultats du Comité qui devait avoir lieu en 2016.

77. Il a donc décidé d'attribuer des activités concrètes qui devraient principalement être menées pendant la première année, ce qui assurerait une certaine souplesse concernant la chronologie des activités et les révisions du plan de travail, le cas échéant.

⁴⁰ unfccc.int/nap/sitepages/Home.aspx.

78. Le Comité est également convenu de structurer son plan de travail autour d'un nombre limité d'objectifs, les activités pertinentes devant déboucher sur une approche progressive à l'égard d'un ensemble de résultats stratégiques.

79. Pendant l'examen de ses futures activités, le Comité a pris en compte l'invitation faite au Comité, au Groupe d'experts des PMA et à d'autres organes compétents constitués au titre de la Convention dans le plan de travail du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques. Ces entités étaient en effet invitées à envisager d'accomplir des efforts pour réduire et prévenir les pertes et préjudices dans les pays en développement particulièrement vulnérables, les populations vulnérables et les écosystèmes dont ils dépendaient, lorsque ces organismes entreprenaient leurs travaux, et à faire part des résultats de cette démarche au Comité exécutif⁴¹.

80. Pendant l'examen de son futur plan de travail, le Comité de l'adaptation a conclu que la vision adoptée à sa première réunion restait applicable. Cela étant, il a accepté de la remanier à la neuvième réunion à la lumière des résultats pertinents de la vingt et unième session de la Conférence des Parties.

81. Le Comité est convenu que ses futurs travaux devraient être ambitieux, stratégiques, sources d'inspiration et axés sur les résultats et qu'il devrait s'efforcer de devenir une interface reconnue entre la science, la politique et la pratique. Il a également décidé de renforcer sa capacité à améliorer l'accès aux informations et connaissances pertinentes, de promouvoir les synergies, de venir à bout des obstacles et de faciliter les liens entre les parties prenantes, le but étant d'obtenir de nouveaux éclairages, expériences et enseignements.

82. Le plan de travail triennal arrêté par le Comité de l'adaptation est reproduit en annexe.

IV. Recommandations à la Conférence des Parties

83. En se fondant sur les travaux entrepris en 2015, le Comité de l'adaptation a décidé de transmettre les recommandations ci-après à la Conférence des Parties pour examen. La Conférence des Parties pourrait :

a) Inviter le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à renforcer les activités de diffusion qui permettraient aux décideurs de mieux comprendre l'impact de différents niveaux de réchauffement sur la planification de l'adaptation et les activités connexes;

b) Demander au Comité exécutif de la technologie, en collaboration avec le CTCN, le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA, d'examiner comment il pourrait aider les Parties à adapter leurs évaluations des besoins technologiques au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA;

c) Engager vivement les pays développés parties à mobiliser, en sus de l'aide bilatérale, un soutien financier en faveur du processus des PNA par le biais de contributions au Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et au Fonds spécial pour les changements climatiques;

d) Engager vivement le FEM à continuer à étudier des sources supplémentaires de contributions pour le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial pour les changements climatiques;

⁴¹ FCCC/SB/2014/4, annexe II.

-
- e) Encourager le FEM à poursuivre ses efforts pour simplifier l'accès au Fonds pour les PMA et au Fonds spécial pour les changements climatiques;
- f) Inviter le Fonds vert pour le climat :
- i) Examiner comment elle pourrait soutenir l'élaboration de propositions de mesures d'adaptation à partir des enseignements tirés du mécanisme de don pour l'établissement de projets du FEM;
 - ii) Envisager d'appuyer la promotion de la mise en œuvre des programmes nationaux d'adaptation et d'indiquer clairement comme elle le ferait;
 - iii) Prendre en compte dans les priorités de son programme le Cadre de l'adaptation de Cancún, en particulier les principes cités au paragraphe 12 et les activités énumérées au paragraphe 14 de la décision 1/CP.16;
- g) Inviter les Parties à prendre en compte la détermination des risques climatiques dans les stratégies et politiques de développement nationaux visant à améliorer la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique pour renforcer la résilience aux changements climatiques;
- h) Encourager à nouveau les Parties à allouer des ressources suffisantes afin que les travaux du Comité de l'adaptation soient exécutés en temps voulu.

Annexe

Plan de travail du Comité de l'adaptation pour la période 2016-2018

Objectifs	Activités				Résultats
	2016 : Premier semestre	2016 : Deuxième semestre	2017	2018	
<i>Cohérence globale</i>					
<i>Résultat stratégique : Les initiatives en matière d'adaptation sont mises en œuvre de manière efficace et efficiente</i>					
O1 Promouvoir de manière cohérente la mise en œuvre des mesures d'adaptation au titre de la Convention, conformément au Cadre de l'adaptation de Cancún (décision 1/CP.16), notamment le paragraphe 12	Mettre à jour les mandats, plans de travail et/ou décisions pertinents pour l'adaptation au titre de la Convention, et procéder à une comparaison et à une analyse pour étudier les mesures que le Comité pourrait avoir à prendre	Présenter un rapport annuel à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire des organes subsidiaires	Mettre à jour les mandats	Mettre à jour les mandats	Les doubles emplois sont réduits, les lacunes comblées et les synergies renforcées
	Inviter les représentants du Groupe d'experts des PMA, du Programme de travail de Nairobi, du Comité permanent du financement, du Fonds vert pour le climat, du Comité exécutif de la technologie, du CTCN, du GCE, du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et du Forum de Durban sur le renforcement des capacités à discuter d'une division claire des activités relatives à aux questions communes et présenter un rapport sur ces consultations à la neuvième réunion du Comité	Inclure les résultats dans le rapport annuel du Comité	Présenter un rapport annuel à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire des organes subsidiaires	Présenter un rapport annuel à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire des organes subsidiaires	
	Les membres doivent représenter le Comité à l'extérieur, s'il y a lieu, et lui présenter des rapports le cas échéant				

Objectifs	Activités				Résultats
	2016 : Premier semestre	2016 : Deuxième semestre	2017	2018	
O2 Renforcer la participation des autres institutions, organisations, cadres, réseaux et centres pertinents ne relevant pas de la Convention, notamment aux niveaux intergouvernemental, régional et national et, par leur biais, au niveau infranational, le cas échéant, et la participation des accords internationaux pertinents, s'agissant du mandat, des tâches, des objectifs et des modes opératoires distincts, pour améliorer l'aide aux pays en développement parties	<p>Collaboration stratégique et « à la demande », notamment au moyen de communications, d'ateliers ou de manifestations parallèles, en coopération avec les organisations intéressées, y compris mais pas exclusivement les organismes des Nations Unies et les Parties</p> <p>Consulter, notamment dans le cadre d'une manifestation parallèle à la quarante quatrième session des organes subsidiaires et par une diffusion ciblée, les organisations, centres et réseaux nationaux, régionaux et internationaux, au sujet de la collaboration dans le domaine de la fourniture de l'appui technique, en s'inspirant des travaux achevés dans le cadre des évaluations régionales relevant du premier plan de travail, et en faisant fond sur tous les secteurs d'activité du Comité</p>	<p>Élaborer le mandat d'une plateforme de partenariat avec les organisations, centres et réseaux nationaux, régionaux et internationaux, en assurant un équilibre régional</p>	<p>La documentation des activités conjointes doit être incluse dans le rapport annuel</p> <p>Créer une plateforme de partenariat avec les organisations, centres et réseaux nationaux, régionaux et internationaux</p>	<p>En s'appuyant sur la plateforme de partenariat, examiner les moyens de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des institutions de formation et de recherche nationales, ainsi que des centres et réseaux régionaux, afin de renforcer l'appui fourni aux pays</p>	<p>La cohérence a été renforcée entre les mesures d'adaptation au titre de la Convention et les mesures d'adaptation dans le cadre d'autres entités et processus</p> <p>La fourniture aux Parties d'un appui technique pour les mesures d'adaptation est accrue grâce à un renforcement des relations avec les organisations, centres et réseaux nationaux, régionaux et internationaux</p>

Objectifs	Activités				Résultats
	2016 : Premier semestre	2016 : Deuxième semestre	2017	2018	
<i>Secteur d'activité A. Fourniture d'un appui technique et de conseils aux Parties concernant les mesures d'adaptation</i>					
<i>Résultat stratégique : Les Parties bénéficient d'un appui et de conseils pour entreprendre des mesures d'adaptation, notamment en rapport avec le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA</i>					
A1 Donner des conseils aux Parties concernant la planification et la mise en œuvre de l'adaptation au niveau national	Recenser les activités de suivi sur la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique ^a	Finaliser le document technique sur la planification à long terme de l'adaptation	Faire rapport sur les diverses approches concernant les activités d'adaptation d'origine communautaire ou axées sur les écosystèmes et, compte tenu de la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique		Les Parties bénéficient de conseils pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, y compris pour ce qui est des diverses approches en matière d'adaptation
	L'équipe spéciale des PNA doit élaborer un nouveau plan de travail fondé sur celui du Comité et contribuant à ce plan				
	Dresser un inventaire des activités de suivi et d'évaluation en cours, y compris par le Groupe d'experts des PMA, le FEM et la société GIZ, ainsi que les plates-formes existantes favorisant les échanges de connaissances sur le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation, notamment le programme PROVIA	À partir de l'analyse de l'inventaire/du document de synthèse, convenir des travaux supplémentaires à mener concernant les systèmes de suivi et d'évaluation et les évaluations de l'impact, conformément aux résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties	Organiser une réunion pour un échange de vues sur les objectifs/indicateurs nationaux en matière d'adaptation et sur la façon dont ils sont liés aux objectifs/indicateurs en matière de développement durable et de réduction des risques de catastrophe dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030	Étudier les moyens de renforcer le suivi et l'évaluation de l'appui fourni et reçu en matière d'adaptation	Les Parties sont mieux placées pour se servir du processus de suivi et d'évaluation pour surveiller, évaluer et tirer des enseignements des mesures prises et de l'appui fourni et reçu concernant la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au niveau national

Objectifs	Activités				Résultats
	2016 : Premier semestre	2016 : Deuxième semestre	2017	2018	
			Faire une synthèse des éléments de l'évaluation biennale des flux de financement de l'action climatique effectuée par le Comité permanent du financement en 2016 et donner une vue d'ensemble de ces flux		
A2 Renforcer de manière cohérente la fourniture de l'appui technique aux pays en développement parties pour les mesures d'adaptation	Poursuivre l'étude d'autres modalités d'appui aux pays en développement parties dans leurs mesures d'adaptation				

Secteur d'activité B. Appui technique et conseils à fournir aux Parties sur les moyens de mise en œuvre

Résultat stratégique : Les Parties disposent des moyens financiers, technologiques et de renforcement des capacités nécessaires pour améliorer la mise en œuvre des mesures d'adaptation

B1 Formuler des conseils sur les moyens de renforcer l'appui, notamment en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités, en particulier en rapport avec l'accès, les arrangements institutionnels et l'instauration de conditions propices, y compris pour le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA	Assurer une coordination avec le Comité permanent du financement, le Comité exécutif de la technologie et le CTCN, ainsi qu'avec les entités financières au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto y relatif et contribuer à leurs travaux, quand c'est pertinent et à leur demande, notamment en recensant les nouvelles mesures à prendre dans le plan de travail en matière de technologies et de renforcement des capacités		Vue d'ensemble des approches et de l'état actuel des connaissances des risques présentés par les changements climatiques pour les chaînes d'approvisionnement, afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'approches en matière de partage des risques	Favoriser la cohérence et la collaboration entre les entités de la Convention au sujet des moyens de mise en œuvre
---	--	--	---	--

Objectifs	Activités			Résultats
	2016 : Premier semestre	2016 : Deuxième semestre	2017	
	Collaborer en permanence avec le Fonds vert pour le climat pour comprendre ses politiques et les priorités de ses programmes en rapport avec l'adaptation et à mesure qu'elles évoluent	Élaborer un document d'information, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA, le Comité permanent du financement et le Fonds vert pour le climat, concernant l'expérience des pays en matière d'accès au programme de préparation du Fonds vert pour le climat, dont le but est de faciliter l'adaptation, notamment pour le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA		Amélioration de l'accès au Fonds vert pour le climat aux fins de l'adaptation
	Collaborer avec le FEM, le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation, les organismes des Nations Unies, les organisations multilatérales et bilatérales compétentes et les ONG qui soutiennent le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA, afin d'améliorer la communication, la sensibilisation, la coordination et la complémentarité des donateurs et des fonds		Étudier les obstacles et difficultés restants concernant l'accès aux ressources destinées à l'adaptation et élaborer des recommandations pour les différents instruments de la Convention	Les Parties bénéficient de conseils pointus concernant l'accès au financement des mesures d'adaptation, en complément des conseils donnés par des fonds spécifiques

Objectifs	Activités			Résultats
	2016 : Premier semestre	2016 : Deuxième semestre	2017	
		<p>Recenser et rassembler les enseignements tirés et les bonnes pratiques des entités nationales de mise en œuvre des fonds, programmes/entités et initiatives^b, s'agissant de l'instauration de conditions propices, des arrangements institutionnels et de la gouvernance aux fins de l'adaptation</p> <p>Organiser un atelier pour assurer la participation des parties prenantes pertinentes, des experts en matière d'entités nationales de mise en œuvre et d'entités nationales désignées, etc., pour mieux faire comprendre et surmonter les difficultés liées à l'établissement d'entités nationales de mise en œuvre et en vue de l'accès au programme de préparation à l'adaptation du Fonds vert pour le climat</p>	<p>Élaborer un document d'information, en collaboration avec le Comité permanent du financement, concernant les différents cadres institutionnels nationaux pour le financement de l'adaptation et, le cas échéant, des stratégies financières à long terme, notamment recenser les bonnes pratiques et les enseignements tirés, en mettant l'accent sur les points forts et les limitations et en donnant des exemples d'application</p>	<p>Soutenir la création de cadres de financement nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques</p>

Objectifs	Activités				Résultats	
	2016 : Premier semestre	2016 : Deuxième semestre	2017	2018		
		Recenser les acteurs du secteur privé faisant autorité, notamment déterminer leur influence, et déterminer les étapes suivantes	Organiser une réunion pour renforcer la contribution du secteur privé au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA, notamment en donnant des exemples de participation du secteur privé aux PNA à ce jour		Participation accrue du secteur privé, notamment possibilités de mobilisation de fonds en rapport avec un financement public	
<i>Secteur d'activité C. Sensibilisation, diffusion et échange d'informations</i>						
<i>Résultat stratégique : Les Parties sont conscientes qu'il est urgent de prendre des mesures d'adaptation pour pouvoir réagir en temps voulu et de manière adéquate aux menaces et transformations dues aux changements climatiques mondiaux</i>						
C1	Sensibiliser les parties prenantes et obtenir leur appui en vue de l'adaptation, en particulier concernant le processus des PNA, à tous les niveaux, notamment le niveau national	Définir un thème pour le rapport thématique de 2016 Élaborer un document d'information sur la diversification des moyens de subsistance et de l'activité économique	Brochure sur l'état des mesures d'adaptation	Rapport thématique de 2017	Rapport thématique de 2018	Sensibilisation à des thèmes ciblés grâce à l'échange d'informations

Objectifs	Activités				Résultats
	2016 : Premier semestre	2016 : Deuxième semestre	2017	2018	
C2 Promouvoir l'échange d'informations, en particulier en rapport avec les populations, les secteurs et les régions les plus vulnérables, et renforcer l'interaction avec les Parties et parties prenantes à tous les niveaux en recourant au pouvoir mobilisateur du Comité de l'adaptation pour organiser des manifestations ciblées	Organiser le Forum de l'adaptation de 2016 en parallèle à la conférence « Adaptation Futures 2016 »		Forum de l'adaptation avec la participation des représentants des organismes des Nations Unies, des organisations multilatérales et bilatérales compétentes et des ONG soutenant le processus des PNA	Forum de l'adaptation	Le Forum de l'adaptation sert de plateforme axée sur l'action pour promouvoir l'adaptation

Abréviations : Comité = Comité de l'adaptation, CTCN = Centre et Réseau des technologies climatiques, FEM = Fonds pour l'environnement mondial, GIZ = Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (société allemande pour la coopération internationale), GCE = Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, Groupe d'experts des PMA = Groupe d'experts des pays les moins avancés, ONG = organisation non gouvernementale, PNA = plan national d'adaptation, Programme de travail de Nairobi = Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, PROVIA = Programme mondial de recherche sur la vulnérabilité, l'impact et l'adaptation en matière de changements climatiques.

^a À décider suite à l'examen par le Comité de l'adaptation du rapport de la réunion d'experts à sa neuvième réunion.

^b Notamment le Fonds pour l'adaptation, le projet pilote d'accès direct du FEM, le programme pilote sur la résistance aux changements climatiques, le programme de préparation au financement de l'action climatique de la GIZ et le programme « ADAPT Asia Pacific » de l'« Agency for International Development » des États-Unis.